

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour la filière céréalière du 12 juillet 2017

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière céréalière s'est réuni le 12 juillet 2017 sous la présidence de Rémi Haquin. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.

Enjeux du Brexit pour la filière céréalière française

Concernant la **filière céréalière**, l'Union européenne est le principal partenaire commercial du Royaume-Uni à l'exportation comme à l'importation. Le Royaume-Uni importe principalement du maïs et s'approvisionne surtout en France mais aussi en Ukraine et dans une moindre mesure en Argentine, Irlande et Roumanie. Il importe également du blé meunier en quantités variables, en provenance principalement du Canada et de l'Allemagne. Le Royaume-Uni exporte aussi du blé fourrager et de l'orge, principalement vers l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas. Ce pays constitue le 6^e débouché européen pour les céréales françaises, loin derrière le Benelux et l'Espagne. Les achats britanniques, variables selon l'importance de la production nationale, sont principalement orientés vers des usages fourragers. Le solde de la balance commerciale des échanges avec le Royaume-Uni est très largement positif pour la France, grâce à ses exportations de maïs. Les préparations à base de céréales, notamment les biscuits et les produits de la pâtisserie industrielle, constituent un poste d'exportation vers le Royaume-Uni encore plus important pour la France, en progression depuis plusieurs années.

De 2013 à 2015, la balance commerciale française vers le Royaume-Uni affiche, en moyenne, un résultat positif de 260 millions d'euros (M€) par an pour les grains (dont 146 M€ pour le maïs), 56 M€ pour les semences, 25 M€ pour les produits de première transformation comme l'amidon, 335 M€ pour les préparations alimentaires à base de céréales, 135 M€ pour les produits amyliés.

Le maintien des flux d'échanges et les accords commerciaux constitueront donc un volet important des négociations à venir. Actuellement, les droits de douane à l'entrée de l'Union européenne sont très élevés pour les blés de basse et moyenne qualité et pour l'orge (respectivement 95 et 93 €/tonne). Néanmoins, des contingents à droits réduits permettent l'importation de quantités limitées en provenance des pays tiers.

L'Union devra aussi se prémunir face au risque de voir des produits en provenance de pays tiers rentrer sur son territoire via le Royaume-Uni. La Commission européenne entend également veiller à ce que le Royaume-Uni parte avec sa part des engagements internationaux. Une vigilance particulière devra être observée concernant la répartition des contingents négociés dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce ou en dehors. 65 contingents concernent actuellement les grains et produits issus de leur transformation, dont 43 établis en dehors de l'OMC, sans compter les négociations à venir, avec le Mercosur notamment.

AMIS et MED-Amin, deux initiatives pour la transparence des marchés mondiaux des grains

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté les travaux conduits par les réseaux AMIS (Agricultural Market Information System) et MED-Amin (MEDITerranean Agricultural Market Information Network).

Lancé en 2011 par la réunion des ministres de l'agriculture du G20, suite à la flambée des prix de certaines matières premières en 2007-2008 et aux émeutes de la faim, [AMIS](#) regroupe les 20 pays du G20 et 7 pays supplémentaires pour englober les principaux pays producteurs de céréales et oléagineux et les pays importateurs. Chargé de collecter de l'information fiable sur les marchés des céréales et oléagineux, AMIS constitue aussi une instance de dialogue et de coordination des responsables gouvernementaux en période de forte volatilité sur le marché. AMIS a constitué au fil du temps deux bases de données. La première permet d'établir des bilans mondiaux pour les matières premières alimentaires stratégiques au niveau mondial (blé, maïs, riz, soja), la deuxième rassemble des informations sur les politiques pouvant influencer sur le marché. Ces données sont accessibles sur le site internet d'[AMIS](#) et sont valorisées au travers du rapport mensuel [Market Monitor AMIS](#).

MED-Amin est un réseau d'informations des marchés agricoles méditerranéens (Albanie, Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie). Créé en 2014 sur le modèle d'AMIS, il est coordonné par le [CIHEAM](#) (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes), avec la participation de la FAO (Food and Agriculture Organization) et de la Commission européenne. Il vise à favoriser la coopération et le partage d'expériences entre les systèmes d'information nationaux sur les marchés agricoles, notamment dans le domaine des céréales (blé tendre, blé dur, orge et maïs), produits stratégiques pour la sécurité

alimentaire des pays méditerranéens. MED-Amin publie désormais des rapports semestriels sur l'avancée des semis et des récoltes dans les pays du pourtour méditerranéen ainsi que des newsletters bimestrielles, disponibles sur son site internet : <http://www.med-amin.org/fr/>.

Enquête de FranceAgriMer sur les variétés de céréales semées pour la récolte 2017

Le mouvement amorcé il y a trois ans se confirme en 2017. La part des blés panifiables progresse encore. Elle occupe désormais 96 % des surfaces de **blé tendre** semées par les céréaliers pour la récolte 2017. La part des blés de qualité supérieure augmente à 68 %, celle des blés panifiables courants reste stable à 28 %. L'enquête menée par FranceAgriMer auprès de plus de 45 000 producteurs révèle également une tendance à la diversification variétale en blé tendre : aucune variété ne dépasse 10 % de la sole nationale et les dix premiers cultivars occupent moins de la moitié de la sole nationale. Les blés améliorants ou de force représentent désormais plus de 4 % des surfaces semées. Les semis de blés de force sont plus importants dans les régions méridionales et particulièrement en Occitanie. Blés fourragers et biscuitiers perdent du terrain et représentent désormais moins de 4% des semis. Ils sont plus particulièrement cultivés en Bretagne, Normandie et dans le Nord-est de la France.

À l'inverse, deux variétés seulement occupent les deux-tiers de la surface semée en **blé dur**. La variété la plus utilisée, Anvergur, inscrite en 2014, continue sa percée avec plus de 43 % des semis. En **orge**, trois variétés couvrent la moitié des surfaces semées. Etincel garde la tête du classement sur un tiers de la sole nationale.

Bilan de la campagne commerciale française 2016/17

S'il est encore trop tôt pour tirer le bilan définitif de la campagne commerciale 2016/17, le conseil spécialisé de la filière céréalière a acté quelques modifications apportées aux bilans prévisionnels du mois dernier. Concernant le **blé tendre**, les ventes sur l'Union européenne sont revues à la hausse à 6,1 millions de tonnes (+ 0,2 Mt par rapport au mois dernier), en raison de ventes plus dynamiques que prévu vers la Belgique et l'Espagne. Les autres débouchés (utilisations intérieures et export pays tiers) sont maintenus à l'identique. Néanmoins, le stock de report s'alourdit légèrement à près de 2,8 Mt sous l'effet d'une augmentation des estimations de collecte en région (+ 0,3 Mt). En **orge**, le stock de fin de campagne disponible sur le marché devrait finalement dépasser 1 Mt, en raison d'une légère revalorisation de la collecte (+ 90 000 tonnes), non entièrement compensée par l'ajustement à la hausse des ventes vers l'Union européenne à plus de 2,8 Mt (+ 70 000 tonnes par rapport au mois dernier). Ce stock de report reste toutefois modeste, grâce à la bonne performance des orges françaises à l'export, notamment vers l'Arabie saoudite, en l'absence de l'origine australienne qui s'est orientée vers l'Asie.

Dématérialisation des états statistiques mensuels transmis par les organismes collecteurs

Le conseil spécialisé a accueilli favorablement le projet de décision de la directrice générale de FranceAgriMer concernant la dématérialisation des états statistiques mensuels transmis par les organismes collecteurs et les transformateurs sur les flux, les stocks et les grandes utilisations des grains collectés. À compter du 1^{er} août 2017, tous les collecteurs et transformateurs de grains devront effectuer leurs déclarations mensuelles sous forme dématérialisée dans l'application VISIOGrains, alors que jusqu'ici la dématérialisation était optionnelle. Ce site sécurisé est accessible via le portail commun d'accès aux e-services de FranceAgriMer, après inscription préalable : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>. Cette mesure permettra d'améliorer la fiabilité et la rapidité de la transmission des données nécessaires au suivi des marchés.

Canal Seine-Nord : respecter le calendrier

Le comité régional des céréales des Hauts de France a rappelé, via le conseil spécialisé de FranceAgriMer, son attachement au respect du calendrier de mise en œuvre du projet de Canal Seine-Nord, investissement structurant pour la Région mais aussi tout le nord de l'Union européenne qui importe des volumes importants de céréales françaises. Cet investissement, cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 1,7 milliard d'euros, permettra aux céréaliers d'utiliser la voie fluviale, mode de transport plus propre et moins polluant, dans la droite ligne de l'accord de Paris sur le climat et de la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au conseil spécialisé du 12 juillet 2017 sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Cereales>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54
Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr